



# Service d'accompagnement à domicile

Saint-Clair-de-la-Tour, Bourgoin-Jallieu – Isère



Secteur:  
Social Enfance

Administrateur délégué  
Michel David

Directrice  
Joëlle Rabilloud



## Fiche d'identité

### Historique

Le Service d'accompagnement à domicile (SAD) est né en janvier 2009 à l'initiative de l'association La Providence, également gestionnaire d'une MECS et d'accueils de jour. Elle a fusionné avec l'Orsac en 2013.

### Coordonnées

Secrétariat et direction :  
à Saint-Clair-de-la-Tour  
Tél. 04 74 92 13 86  
[orsac-sad.secretariat@orange.fr](mailto:orsac-sad.secretariat@orange.fr)

SAD équipe Vals du Dauphiné,  
Haut Rhône Dauphinois  
45 Cité du Stade  
38110 Saint-Clair-de-la-Tour  
Tél. 04 74 92 13 86  
[orsac-sad.sc@orange.fr](mailto:orsac-sad.sc@orange.fr)

SAD équipe Porte des Alpes,  
Haut Rhône Dauphinois  
16, rue Clémenceau  
38300 Bourgoin-Jallieu  
Tél. 04 37 03 42 59  
[orsac-sad.bj@orange.fr](mailto:orsac-sad.bj@orange.fr)

Capacité d'accueil  
95 enfants de 0 à 18 ans.

Personnel  
15 salariés (11,2 ETP).

Budget 2016  
0,68 M€  
(financement du Conseil  
départemental de l'Isère)

• Un cadre légal en faveur de la prévention  
La loi du 5 mars 2007 réformant la protection de l'enfance réaffirmait l'importance de la prévention tout en diversifiant les modes de prise en charge ;  
la loi du 16 mars 2016 relative à la « protection de l'enfant » la complète dans le sens d'une meilleure prise en compte des besoins de l'enfant (plus de protection et de stabilité dans les parcours) et d'une amélioration de la gouvernance nationale et locale (plus de transversalité).  
Le schéma départemental Enfance 2014-2018 du Conseil départemental de l'Isère renforce le soutien préventif à domicile pour éviter des placements chaque fois que cela est possible.  
Les pistes prioritaires sont le soutien à la parentalité et des modalités d'intervention à domicile renforcées.

## L'activité

Le SAD « pour un soutien à la parentalité » propose des aides éducatives renforcées à domicile ; ces mesures administratives ou judiciaires sont prises en faveur des familles relevant de la protection de l'enfance. L'accompagnement à domicile permet de les soutenir en évitant les effets d'une séparation, en s'adaptant à chaque situation et en limitant le recours à des mesures judiciaires en première intention.

Le travail spécifique du SAD est axé sur des visites à domicile. Les rencontres sont régulières, sur la base d'une fois par semaine. Leurs modalités dépendent des besoins repérés, des projets, du contexte, du rythme de la famille et des stratégies de travail élaborées pour chaque situation.

Le SAD est ouvert toute l'année en semaine, les horaires du personnel éducatif étant conçus de façon à ce que les amplitudes journalières et le rythme de semaine soient le plus adaptés possible aux problématiques des familles.

## Admission

Les admissions se font tout au long de l'année ; elles sont validées au niveau du Conseil départemental par une instance d'évaluation et d'aide à la décision (instance Enfance famille).

À l'amont de l'admission, un rapport écrit est adressé au SAD. La mesure est contractualisée avec le Conseil départemental en présence du SAD et de la famille.

L'accord entre la famille, le SAD et l'Aide sociale à l'enfance fait l'objet d'un document signé qui marque le début du travail d'accompagnement.

La durée de la prise en charge est de 6 mois renouvelable, dans la limite de 18 mois. Cependant, il est possible de prolonger, après accord du chef de service du territoire en instance Enfance famille, sur justification de la demande.

# Service d'accompagnement à domicile

## Aider les parents à aider leurs enfants

Le projet du SAD se décline ainsi :

- associer les familles à l'évaluation de leur situation
- restaurer et repositionner la place et la responsabilité éducative des parents
- favoriser l'émergence des compétences et du « savoir faire » des parents
- permettre des échanges entre parents et enfants
- soutenir et écouter les parents dans leurs difficultés
- offrir des espaces de parole
- accompagner les enfants en fonction de leur besoin
- exercer une fonction de tiers
- favoriser et maintenir l'accès au dispositif de droit commun afin de permettre d'offrir des réponses diversifiées.

• Territoires  
Le SAD intervient sur les territoires d'action sociale suivants :  
- Vals du Dauphiné  
- Porte des Alpes  
- Haut Rhône Dauphinois.



## La systémie : faire appel aux compétences des familles

La pratique du SAD s'appuie sur la systémie : réunions institutionnelles, analyse des pratiques et supervision, préparation et mise en œuvre des entretiens familiaux, prises en charge individuelles des enfants et des familles, orientation dans l'accompagnement des familles.

L'approche systémique est un outil privilégié pour penser et soutenir des pratiques créatives et alternatives adaptées à la complexité des prises en charges. Les équipes font appel aux compétences des familles, sans jugement. L'écoute et le respect du rythme de chacun, la valorisation des aptitudes et des ressources sont des valeurs essentielles du travail du SAD.

L'objectif de l'accompagnement est de permettre aux parents de se « reconnecter » aux besoins de leurs enfants dans un délai respectable. Ainsi, le changement recherché vient à la fois du travailleur social et de la famille, partenaires dans la recherche et la mise en œuvre de solutions. Deux professionnels, un référent et un co-référent, travaillent ensemble auprès de chaque famille. Outre la permanence, cela permet davantage d'ouverture et de richesse dans l'écoute et les positionnements professionnels.

## Des professionnels aidés dans leur pratique

Les deux équipes (Saint-Clair-de-la-Tour et Bourgoin-Jallieu) ont un temps de réunion hebdomadaire en présence de la psychologue formée en thérapie familiale ; elle aide à prendre du recul par rapport aux situations. Des actions stratégiques en direction des parents et/ou des enfants y sont réfléchies et mises en places de façon individualisée.

Des réunions de travail avec les psychologues sont également programmées afin de développer des outils spécifiques sur des situations d'aliénation parentale, de violences ou lorsque l'enfant est en jeu de conflit parental... Chaque équipe bénéficie de temps de supervision extérieure.

Les équipes sont dans une dynamique de formation continue, dont certaines sont collectives afin d'aborder des sujets avec un langage commun (participation à des journées d'étude, colloques sur le travail avec les familles, soutien à la parentalité...).

Le SAD travaille de façon régulière en réseau et en partenariat avec les territoires et les services de droit commun (CMPE, CMPA, gîte d'enfants, internat scolaire...). Cela permet d'adapter au mieux les actions aux besoins des enfants et de la famille et de construire un projet cohérent pour l'enfant.

L'établissement est régulièrement terrain de stage pour de futurs professionnels en travail social.



- Des professionnels complémentaires  
L'équipe du SAD est composée de :
  - une directrice,
  - une équipe éducative formée et expérimentée dans le domaine de l'enfance et de la famille,
  - une psychologue formée en thérapie familiale certifiée en systémie,
  - une secrétaire et une comptable,
  - des agents de service intérieur.

• AEMO renforcée (actions éducatives en milieu ouvert)  
Ces mesures judiciaires, contraignantes pour la famille, sont en général confiées au SAD du fait de son travail spécifique autour du système familial et de son expérience de la mobilisation parentale.



CMPE CMPA : centre médico-psychologique enfant / adolescent